



LE CONTRAT DE GESTION EST ARRIVÉ...

Comme vous l'aurez certainement entendu ou lu dans la presse, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ONE ont signé le nouveau contrat de gestion de l'ONE pour la période 2013-2018.

Le premier grand chantier porte sur la concrétisation (tant attendue) du **Plan Cigogne III**. Il s'agit d'ouvrir quelque 15.000 places entre 2014 et 2022 en essayant de faire face au mieux au défi démographique, notamment à Bruxelles. Le premier appel à projets portant sur 2014 sera lancé fin décembre, le second en mars 2014 et le troisième en 2018.

LE SECOND DÉFI...

Il réside dans l'ouverture d'un grand chantier portant sur une **réforme de l'ensemble du secteur**. Il s'agit de redéfinir la vision des rôles sociétaux remplis par l'accueil pour revoir le cadre règlementaire et le modèle de financement.

LE TROISIÈME ENJEU FONDAMENTAL...

Il se situe au niveau des **transferts de compétences** dans le cadre de la réforme de l'état. A ce niveau, l'ONE se prépare activement à reprendre les compétences de l'ONAFST¹ relatives au FESC (accueil d'urgence, accueil flexible, accueil d'enfants malades pour ce qui concerne le préscolaire). Dans le même temps, il est demandé de finaliser le cadre règlementaire et de financement pour les Haltes accueil. L'ONE se voit également chargé de continuer à pérenniser un ensemble de projets jusque-là financés dans le cadre du FSE (maintien du financement déjà prévu par le contrat de gestion précédent et extension à une nouvelle liste de projets à partir de 2015).

DES AVANCÉES POUR LE SECTEUR DES SASPE...

Il est prévu un renforcement progressif du financement, un léger accroissement du nombre de places, ainsi qu'une amplification du travail en cours sur la qualité de l'accueil.

DU CÔTÉ DES ACCUEILLANTES CONVENTIONNÉES... (F/M)

Le texte réaffirme l'importance des travaux en cours au niveau fédéral sur le statut social et sur la nécessité de trouver le financement correspondant.

ET ENCORE D'AUTRES MESURES...

Les **recherches en cours** sur les qualifications du personnel des milieux d'accueil et la santé dans le milieu d'accueil pourront être poursuivies et achevées.

Enfin, d'importants **chantiers informatique et de simplification administrative** sont également prévus (informatisation des demandes de subsides, des demandes d'inscriptions,...).

L'ensemble de ces mesures (ainsi que celles qui n'ont pas été citées) nécessiteront des efforts considérables des partenaires de l'accueil de la petite enfance. Nous nous réjouissons de pouvoir concrétiser avec vous ce qui sera notre avenir, au bénéfice des familles et des enfants.

Eddy GILSON
Direction milieux d'accueil 0-3 ans